

PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le lundi vingt-huit juin, à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Neauphle-le-Château
s'est réuni dans la salle du Conseil Parking de la Place aux Herbes,
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard JOPPIN, Maire

Etaient présents :

Bernard JOPPIN – Le Maire, Michèle TROIZIER, Philippe LEBLOND, Marie-Claude GUIDEE, Maurice GAUDIN – Maires Adjoints, Jean-Pierre JULLIEN, Hélène DROUSSENT, Valentine CHERRIERE, Nadine LE RAY, Sandrine HUET, Marc LEROY, Mireille DAPOIGNY, Agnès KRANTZ-HABERBUSH, Annick VENANT, Patricia BERCE, Daniel SCHAEFER, Jean-Philippe AZEMA, Jean-Pierre SIMOULIN.

Etaient absents, excusés et représentés :

Alain JUND donne pouvoir à Michèle TROIZIER.
Jacques GAURIAU donne pouvoir à Philippe LEBLOND.
Jean-Claude KUENTZ donne pouvoir à Bernard JOPPIN.

Absents et excusés :

Cécile BLONDEL et Marc LE GONIDEC.

Marie-Claude GUIDEE a été nommée secrétaire de séance.

- **Approuve**, à l'unanimité, le compte-rendu du lundi 7 juin 2010.
- **Approuve**, à 20 voix pour et 1 voix contre (Alain JUND), le projet de contrat de développement de l'offre résidentielle et son annexe financière,
- **Prend acte**, à 20 voix pour et 1 voix contre (Alain JUND), que l'annexe financière prévoit l'attribution d'une subvention départementale forfaitaire prévisionnelle de 770 000.00 € (sept cent soixante dix mille euros) et le versement d'un premier acompte de 20% de la subvention à compter de la signature du contrat par les deux parties
- **Autorise**, à 20 voix pour et 1 voix contre (Alain JUND), Monsieur le Maire à signer le contrat de développement de l'offre résidentielle avec le Conseil Général des Yvelines.
- **Décide**, à 17 voix pour et 4 absentions (Alain JUND, Patricia BERCE, Agnès KRANTZ et Valentine CHERRIERE), d'attribuer pour l'année 2010, une subvention à l'association « Racing Club Neauphle-le-Château/Jouars-Ponchartrain » pour un montant de 19 820 €.
- **Tient à affirmer**, à l'unanimité, sa volonté de maintenir la cohérence des orientations partagées sur le territoire cantonal, en termes d'activités économiques et d'habitat
- **Prend acte**, à l'unanimité, de la communication du rapport de la Lyonnaise des Eaux.

Séance levée à 21 h 30

Le Maire,

Bernard JOPPIN

